

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 16 mars 2006

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Placer Dome Inc. (PDG) et Société aurifère Barrick (ABX)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la société aurifère Barrick (Barrick) a annoncé le 15 mars 2006 qu'elle avait acquit la totalité du reste des actions ordinaires de Placer Dome Inc. (Placer Dome).

Les actionnaires de Placer Dome qui ont choisi de recevoir l'option en espèces en relation avec l'acquisition réglementaire, recevront 0,2505 action ordinaire Barrick plus 15,69\$ U.S. en espèces par action. Les actionnaires qui ont choisi de recevoir l'option en actions en relation avec l'acquisition réglementaire, recevront 0,8269 action ordinaire Barrick plus 0,05\$ U.S. en espèces par action.

Les actionnaires qui n'auront fait aucun choix, recevront l'option en actions. Un montant en espèces sera payé au lieu des fractions d'actions ordinaires Barrick.

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur Placer Dome seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **16 mars 2006**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **PGQ, VDQ, LDQ**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**

Circulaire no : 056-2006

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**
- 1- 82 actions ordinaires Barrick
 - 2- 5,00\$ US
 - 3- 0,69 action ordinaire Barrick payé en dollars canadiens* (31,84\$x 0,69=21,97\$)

*La portion en espèces du livrable demeure permanente en tant que partie du livrable de l'option, et ne varie pas par rapport aux changements de prix des titres également inclus dans le livrable.

- **LIMITE DE POSITION ET DE LEVÉE :** À compter du 16 mars 2006, les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le département des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale